

Bonjour!

À vous voir si nombreux et si nombreuses, je crois que les membres du Comité organisateur ont eu raison d'oser! En leur nom, je vous remercie d'avoir répondu avec tant d'enthousiasme à leur invitation. Je sais qu'ils ont travaillé très fort afin de vous offrir une programmation à la hauteur de la thématique et, j'en suis sûr, à la hauteur de vos attentes.

De tels événements, de telles opportunités de rencontres et de découvertes sont essentiels pour tout professionnel désireux de s'abreuver de l'expérience de ses pairs pour améliorer sa pratique et pour découvrir de nouvelles pistes.

Que l'on soit travailleur social ou thérapeute conjugal et familial, les prochains mois seront fertiles en développement, notamment par l'adoption d'une nouvelle loi sur la modernisation des pratiques professionnelles en santé mentale et en relations humaines.

D'ailleurs, à ce sujet, je suis en mesure de vous annoncer que la nouvelle ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, Mme Kathleen Weil, déposait ce mardi, le 24 mars, à l'Assemblée nationale, le nouveau projet de loi 21, version améliorée du projet de loi 50.

Nous pouvons maintenant **OSER** espérer son adoption avant la fin de la présente session parlementaire, soit avant la fin juin 2009.

En plus de réserver certaines activités aux travailleurs sociaux, reconnaissant ainsi leur expertise particulière, ce projet de loi fera en sorte que la profession de thérapeute conjugal et familial soit désormais reconnue par le Code des professions. Le projet de loi propose même la réserve de trois activités aux thérapeutes conjugaux et familiaux. Une belle avancée pour cette noble profession.

(pause)

Avant de vous présenter notre conférencière invitée, j'aimerais solliciter votre collaboration à l'opération « Mission collective pour un Québec sans pauvreté », opération initiée et menée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, dont l'Ordre est fier de faire partie. Tout ce que vous avez à faire c'est de remplir le coupon que vous trouverez au stand de l'Ordre et de le déposer dans la boîte prévue à cette fin. Nous nous assurerons de les remettre à bon port. Essentiellement, il s'agit de demander à l'Assemblée nationale de mettre en œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je vous en remercie à l'avance.

(pause)

Lorsqu'est venu le temps de préparer le programme de la journée, surtout avec une thématique comme celle-là, il nous est vite apparu évident qu'il fallait donner un grand coup dès le début. Après mûre réflexion, nous avons décidé d'inviter et de donner la parole à une personnalité qui a OSÉ et AGIT tout au long de sa carrière.

Ainsi, notre conférencière, qui est sociologue de formation, a déjà été décrite comme étant une collectionneuse de précédents.

En 1967, elle est la première femme à être nommée secrétaire générale d'une Commission royale d'enquête, la Commission Bird, celle sur le statut de la femme.

En 1972, elle est élue députée fédérale, sous la bannière libérale, devenant ainsi la première Québécoise à siéger à la Chambre des communes. Ses compétences font en sorte que le premier ministre lui confiera, en 1977, l'important ministère de la Santé et du Bien-être social. Une autre première. À la tête de ce ministère, elle fera adopter pour la première fois une série de programmes sociaux destinés aux familles et aux personnes âgées.

Elle passera cependant à l'histoire pour avoir fait adopter la première Loi de la Santé du Canada, en 1984.

Nous lui devons donc les cinq grands principes de la loi sur la santé au Canada : l'universalité, la gratuité, l'intégralité, la transférabilité et l'obligation, pour les provinces, de faire gérer la santé par un organisme totalement public.

Il faut souligner le courage, l'abnégation et la détermination de la ministre pour faire adopter cette loi. À l'époque, la défense de ces principes fondamentaux représentait une première, mais certainement pas une dernière!

Au terme de sa carrière politique, elle se dirige vers l'enseignement universitaire, occupant, pendant 7 ans, le poste de première doyenne de la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa... une première pour une sociologue!

En 2003, elle est nommée membre de la Commission internationale indépendante sur la population et la qualité de vie, avant recrutée, en 2005, par l'Organisation mondiale de la Santé en tant que membre de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé.

Le rapport de cette commission constituera une première : en effet, jamais un organisme de cette envergure n'aura eu le courage d'être aussi clair et direct, affirmant, et je cite, « La justice sociale est une question de vie ou de mort. L'injustice sociale tue à grande échelle ».

Chers amis, j'ai l'honneur et le plaisir de céder la parole à notre présidente d'honneur et conférencière invitée, l'Honorable Monique Bégin.